

Déclarations de ministres

ils en paieront plus. Environ 1,5 million de ménages subiront une hausse de leur impôt d'environ 665 \$ en moyenne. Ils continueront de payer des taux effectifs moyens d'imposition moins élevés que ceux qui ont un revenu du même ordre, mais qui provient principalement d'un emploi. Cependant, l'écart sera rétréci.

RÉFORME DE L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

La réforme du régime fiscal des sociétés atteindra trois grands objectifs.

Les emplois d'un grand nombre de Canadiens dépendent d'un régime fiscal des sociétés qui concurrencera celui des autres pays, et en particulier des États-Unis. La réforme fiscale améliorera la compétitivité globale des entreprises et de l'industrie canadiennes.

La réforme fiscale rétablira le profit comme motivation des investissements en récompensant le succès. Elle incitera à prendre des décisions d'investissement beaucoup plus en fonction de l'imagination et de la créativité des experts en recherche, en génie et en commercialisation, et moins en fonction des conseils de fiscalistes.

La réforme assurera aussi que les sociétés rentables supportent une plus forte proportion du fardeau fiscal total. Le produit de l'impôt fédéral sur les bénéfices des sociétés augmentera d'environ 5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Pour maintenir un régime fiscal concurrentiel, les taux d'imposition des sociétés seront abaissés à partir du 1^{er} juillet 1988. Le taux fédéral général descendra à 28 p. 100. Le taux applicable aux petites entreprises tombera à 12 p. 100 et le taux applicable aux activités de fabrication sera ramené à 23 p. 100 d'ici 1991.

Le produit de l'impôt des sociétés augmentera parce que ces taux moins élevés s'appliqueront à une assiette fiscale plus large, comportant moins d'encouragements spéciaux. Les déductions pour amortissement seront réduites de manière à être plus conformes au rythme réel de dépréciation. Le taux d'imposition des gains en capital augmentera. Les déductions au titre des frais de repas et de représentation seront restreintes. Les petits fabricants seront imposés au même taux que les autres petites entreprises.

Beaucoup d'institutions financières et de sociétés immobilières rentables ne paient guère ou pas du tout d'impôt en raison des dispositions fiscales actuelles. De nouvelles règles seront instituées de manière qu'elles paient leur juste part d'impôt. J'annonce également des changements, entrant en vigueur immédiatement, qui réduiront l'avantage fiscal dont bénéficient les sociétés ne payant pas d'impôt qui émettent des actions privilégiées.

Le régime fiscal continuera d'apporter un puissant appui à un développement plus équilibré dans toutes les régions. Les propositions de réforme maintiendront les crédits d'impôt à l'investissement de la région de l'Atlantique et la Gaspésie, au Cap-Breton et dans toutes les régions du Canada bénéficiant de crédits spéciaux. Les taux de crédits seront réduits parallèlement aux taux d'imposition, mais leur effet incitatif relatif sera maintenu.

L'industrie minière est importante pour la croissance économique régionale et pour les localités isolées de toutes parts du

Canada. La déduction pour épuisement gagné, qui offre une déduction fiscale supérieure aux dépenses effectivement engagées, sera éliminée progressivement d'ici le milieu de 1989. Seront maintenues les actions accréditives et la possibilité de déduire la totalité des investissements du revenu tiré d'une nouvelle mine.

Le taux moyen d'imposition dans le secteur minier restera l'un des moins élevés. Et pour un nouvel investissement dans l'industrie minière, le taux d'imposition sera moins élevé que dans tout autre secteur.

Les propositions de réforme tiennent aussi compte de la situation stratégique de l'industrie pétrolière et gazière du Canada. Cette industrie bénéficiera, dans l'ensemble, de la réforme. L'abaissement des taux d'imposition fera plus que compenser le léger élargissement de l'assiette fiscale. Cette industrie pourra continuer d'émettre des actions accréditives.

Sur l'actuel marché international du pétrole, beaucoup de grands projets accompagnés de longs délais de réalisation présentent des risques très élevés. Par conséquent, comme par le passé, le gouvernement étudiera les rajustements qu'il convient d'apporter à l'aide non fiscale afin d'encourager les grands projets pétroliers et gaziers qui produisent d'importantes retombées régionales ou nationales et qui sont fondamentalement économiques.

L'agriculture, l'industrie forestière et la pêche constituent d'importantes sources d'emplois et de revenus dans bien des régions du Canada. Après la réforme fiscale, ces secteurs seront assujettis au taux moyen d'imposition le moins élevé.

[Français]

L'évolution de la structure de notre économie et l'importance de l'adaptation aux changements technologiques nous imposent de tenir compte de l'avenir dans nos propositions de réforme, alors que nous nous préparons à entrer dans le 21^e siècle. Le régime réformé soutiendra vigoureusement deux grands domaines prioritaires pour notre gouvernement: la recherche et développement, et les secteurs économiques à forte intensité de main-d'oeuvre.

Les entreprises effectuant de la R&D au Canada continueront de bénéficier de l'un des régimes fiscaux les plus avantageux à ce chapitre dans le monde industrialisé. Les encouragements fiscaux actuels à la R&D ne sont pas modifiés, sauf en ce qui concerne les dépenses en bâtiments.

Le commerce de gros et de détail et les entreprises de services sont à la pointe des créations d'emplois; pourtant, ils figurent parmi les secteurs les plus lourdement imposés. En diminuant leurs impôts, la réforme fiscale stimulera les nouveaux investissements dans ces secteurs, dans toutes les régions du Canada.

Le nouvel abaissement du taux réduit d'imposition dont bénéficie la fabrication maintiendra la compétitivité de ce secteur.

[Traduction]

Au cours des dernières années, la planification fiscale s'est faite plus perfectionnée et plus audacieuse au Canada. Les Canadiens sont mécontents, et à juste titre, lorsqu'ils constatent que d'autres évitent de payer des impôts en exploitant les règles fiscales. Nous devons avoir l'assurance que le fardeau fiscal est équitablement réparti. Les réformes que j'ai exposées rendront notre régime d'impôt sur le revenu sensiblement plus